

Ecrit par Mireille Hurlin le 13 mars 2026

Bâtiments circulaires : l'appel à projets international est lancé



La 6^e édition des **Trophées Bâtiments Circulaires** est officiellement ouverte. Porté par le Booster du Réemploi avec le réseau Construction21, ce concours international récompense les réalisations immobilières qui intègrent le réemploi de matériaux et la conception circulaire. Dans un secteur du bâtiment responsable de 240 millions de tonnes de déchets chaque année en France, l'initiative vise à promouvoir des solutions concrètes pour réduire l'empreinte environnementale de la construction. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2026.

Face aux défis environnementaux, le secteur de la construction amorce une transformation profonde. En



Ecrit par Mireille Hurlin le 13 mars 2026

France et en 2024, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics a généré environ 240 millions de tonnes de déchets, représentant près de 70% de la production totale de déchets du pays selon [l'INRS](#) (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et dont seulement 1% est réemployé, ce qui en fait l'un des secteurs les plus consommateurs de ressources naturelles. Enfin, l'essentiel de ces volumes provient des travaux publics (routes, terrassements, infrastructures).

Les Trophées Bâtiments Circulaires

Les Trophées Bâtiments Circulaires, créés il y a six ans avec plus de 160 projets déjà présentés, valorisent les opérations immobilières qui s'engagent dans le réemploi plutôt que la démolition et réutiliser plutôt que produire. L'initiative est portée par le [Booster du Réemploi](#), un programme créé en 2020 pour accélérer l'usage de matériaux réemployés dans les projets immobiliers, en partenariat avec [Construction21](#), réseau international dédié à la construction durable. L'objectif ? Démontrer que le réemploi de matériaux et la conception circulaire peuvent s'intégrer dans des opérations immobilières classiques, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitations.

Donner une seconde vie

Cette approche consiste à donner une seconde vie aux matériaux issus de chantiers de déconstruction ou de rénovation : menuiseries, structures métalliques, revêtements, équipements techniques... En limitant l'extraction de nouvelles ressources et la production de déchets, ces pratiques contribuent directement à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment. Elles s'inscrivent également dans un cadre réglementaire qui évolue rapidement, notamment avec [la loi AGECE](#) (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) et la [réglementation environnementale RE2020](#), qui encouragent la sobriété matérielle et la réduction de l'impact environnemental des constructions.

Des projets exemplaires et reproductibles

Les candidatures peuvent concerner des bâtiments, infrastructures ou aménagements extérieurs, qu'ils soient neufs ou réhabilités. Le concours est ouvert aux projets réalisés en France, Belgique, Suisse, Luxembourg et Québec, à condition qu'ils soient livrés avant le 31 mai 2026. Les dossiers seront examinés par un jury pluridisciplinaire réunissant maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes, ingénieurs, cabinets de conseil et experts du réemploi. Les noms des lauréats seront révélés lors d'une remise des prix prévue en novembre prochain.

Mireille Hurlin